

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/04/2011 Pour lecture et modifications éventuelles avant insertion dans classeur

L'an deux mille onze et le 22 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 14 avril 2011, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Francis VIGO, Gérard HUBERT, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ,

Absents excusés :

Monsieur René GARRIGUE donne procuration à madame Chantal FRENZ

Mmes Marie-Andrée TOUSSAINT, Marie-José ESTEVA, Mr Thierry BOURGADE

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

1- Comptes administratifs 2010 :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente le résultat des comptes administratifs 2010 des différents budgets communaux suivant les tableaux ci-dessous

Ch.	Libellé du chapitre	COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 - FONCTIONNEMENT					
		COMMUNE		CAMPING		LOTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges générales	249 312,66 €		43 271,22 €		15 287,98 €	
012	Charges de personnel	284 024,88 €		39 382,75 €			
60	variation des stocks					6 479,25 €	
65	Charges de gestion	152 362,89 €					
66	Intérêts emprunts	47 176,69 €				6 479,25 €	
67	charges exceptionnelles	141 183,80 €		214,12 €			
70	Produits des services		91 065,76 €		90 087,84 €		281 060,00 €
71	Production stockée					281 060,00 €	21 767,23 €
72	Travaux en régie		37 740,88 €				
73	Impôts et taxes		384 205,75 €				
74	Dotations et participations		254 352,81 €				
75	Autres produits		74 381,84 €				
76	Produits financiers		21,11 €				
77	Produits exceptionnels		152 673,45 €				
79	Transfert de charges						6 479,25 €
002	Résultat reporté				14 477,23 €		
013	Atténuation de charges		9 615,17 €				
TOTAL GENERAL €		874 060,92 €	1 004 056,77 €	82 868,09 €	104 565,07 €	309 306,48 €	309 306,48 €
RESULTAT 2010 Fonctionnement		129 995,85 €		21 696,98 €		0,00 €	

Article Op,	Libellé	COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 - INVESTISSEMENT					
		COMMUNE		CAMPING		LOTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
10222	FCTVA		60 402,17 €				
10223	TLE		16 310,00 €				
1068	affectation en réserves		112 328,00 €		8 700,00 €		
1641	Emprunt	48 793,13 €	160 000,00 €			380 000,00 €	
168758	K emprunt syndicats	20 873,85 €					
192	cession immobilisations		111 823,50 €				
2031-205	études concessions	3 228,60 €					
2111	terrains		29 056,50 €				
2135	installations générales			4 000,00 €			
2138	travaux en régie	37 740,88 €					
21571	matériel roulant			23 858,84 €			
3355	opération stock					21 767,23 €	281 060,00 €
001	déficit ou excédent reporté	290 332,78 €			9 639,78 €		97 765,82 €
82	réserve foncière	3 723,90 €					
85	acquisition matériel	3 409,94 €					
101	travaux commune	25 031,14 €	5 396,79 €				
111	bâtiments communaux	4 410,41 €					
112	travaux estives	9 883,50 €					
114	réaménagement mairie	17 989,87 €					
115	création logements sociaux	8 912,59 €	3 060,00 €				
117	protection blocs riviere	5 215,92 €	4 503,22 €				
127	mise en esthétique	72 975,33 €					
132	installation réseaux internet	3 380,00 €					
TOTAL GENERAL €		555 901,84 €	502 880,18 €	27 858,84 €	18 339,78 €	401 767,23 €	378 825,82 €
RESULTAT 2010 Investissement		-53 021,66 €		-9 519,06 €		-22 941,41 €	

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité

2 – COMPTES DE GESTION 2010 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestions de l'année 2010. Le Conseil Municipal après consultation, déclare que les comptes de gestions dressés par le comptable public pour l'année 2010 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2010 :

Le Conseil municipal après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 exposé par Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances ; constatant que les comptes administratifs présentent un excédent de fonctionnement.

Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2010		CAMPING		COMMUNE
Fonctionnement	+	21 696,98	+	129 995,25
Investissement	-	9 519,06	-	53 021,66
RESTES A REALISER ANNEE 2010				
Recettes	+	23 000,00	+	82 110,00
Dépenses	-	8 700,00	-	264 450,00
excédent RàR 2010	+	14 300,00	-	- 182 340,00
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2011				
Résultat année 2010 investissement	-	9 519,06	-	53 021,66
Solde des restes à réaliser 2010	+	14 300,00	+	- 182 340,00
Besoin de financement	+	4 780,94	-	- 235 361,66
Résultat année 2010 fonctionnement	+	21 696,98	+	129 995,25
Affectation en réserves R 1068 invest. Année 2011		12 816,98		129 995,25
Report en fonctionnement excédent antérieur R 002		8 880,00		

4 – BUDGETS PRIMITIFS 2011 :

Madame le Maire propose les budgets primitifs 2011 qui ont été vus en commission des finances du 24 février 2011 et 25 mars 2011.

Fonctionnement

Ch.	Libellé du chapitre	BUDGET PRIMITIF 2011 - FONCTIONNEMENT							
		COMMUNE		CAMPING		LOTISSEMENT		CIMETIERE	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges générales	282 000 €		49 200 €				456 €	
012	Charges de personnel	290 000 €		48 600 €				380 €	
022	dépenses imprévues	13 707 €		1 400 €					
60	variation des stocks					53 700 €			
65	Charges de gestion	173 800 €							
66	Intérêts emprunts	51 000 €		620 €		6 000 €			
67	charges exceptionnelles	4 000 €		997 €					
014	Atténuation de produits	89 493 €							
023	Virement section fonct,	31 000 €		11 183 €					
70	Produits des services		100 000 €		102 500 €		335 300 €		760 €
71	Production stockée					335 300 €	53 700 €		
72	Travaux en régie		45 000 €						
73	Impôts et taxes		481 138 €						
74	Dotations et participations		209 008 €						
75	Autres produits		80 600 €						
76	Produits financiers		100 €						
77	Produits exceptionnels		16 154 €		620 €				76 €
79	Transfert de charges						6 000 €		
002	Résultat reporté				8 880 €				
013	Atténuation de charges		3 000 €						
TOTAL GENERAL €		935 000 €	935 000 €	112 000 €	112 000 €	395 000 €	395 000 €	836 €	836 €

Investissement

Art,Op,	Libellé	BUDGETS PRIMITIFS 2011 INVESTISSEMENT					
		COMMUNE		CAMPING		LOTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
10222	FCTVA		15 410 €				
10223	TLE		19 400 €				
1068	affectation en réserves		129 996 €		12 817 €		
1641	Emprunt	59 700 €	733 084 €	5 700 €	23 000 €	420 000 €	161 342 €
021	virement section fonctionnement		31 000 €		11 183 €		
024	cession actif		70 000 €				
168758	K emprunt syndicats	28 100 €					
192	cession immobilisations						
205	études concessions	4 028 €		6 000 €			
2111	terrains						
2135	installations générales			5 780 €			
2138	travaux en régie	45 000 €					
2184	meublier			20 000 €			
3355	opération stock					53 700 €	335 300 €
001	déficit ou excédent reporté	53 022 €		9 520 €		22 942 €	
82	réserve foncière	70 000 €					
85	acquisition matériel	14 850 €					
101	travaux commune	69 370 €	2 750 €				
111	bâtiments communaux	5 000 €					
112	travaux estives	10 900 €					
114	réaménagement mairie	255 280 €	33 724 €				
115	création logements sociaux	154 100 €	32 140 €				
117	protection blocs riviere	37 540 €	37 496 €				
127	mise en esthétique	158 110 €					
133	mise sécurité école/église	140 000 €					
TOTAL GENERAL €		1 105 000 €	1 105 000 €	47 000 €	47 000 €	496 642 €	496 642 €

5 – TAUX D'IMPOSITION 2011 :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente au conseil municipal pour l'exercice 2011 les taux des taxes de la fiscalité directe locale, nécessaire à l'équilibre budgétaire.

2011 est la première année d'application de la réforme de la fiscalité locale.

Les éléments d'évaluation portent sur l'intégration de la part de la taxe d'habitation départementale dans la part de la Commune. Cela donne un nouveau taux de 15,41 % (soit 5,69 % ex part communale + 9,21 % ex

part départementale multiplié par un coefficient amalgamé correspondant au transfert des frais de l'état soit 1,0340). Globalement, le montant payé par le contribuable sera sensiblement égal à 2010. L'assiette de la taxe foncière pour les propriétés bâties n'est pas modifiée. Le taux appliqué en 2010 est inchangé soit 8,22 %. Le taux de référence appliqué pour le foncier non bâti est le taux 2010 (44,27 %) majoré d'un coefficient correcteur de 0,0485 calculé par les services fiscaux. En 2010 le montant de la taxe professionnelle de 2009 a été intégralement rebasé. Le taux calculé pour l'exercice 2011 par les services fiscaux pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) est de 39,78 % pour la commune d'Angoustrine Villeneuve Les Escaldes sur une nouvelle base fiscale. Il y a d'autres produits dont le montant n'est pas établi sur une assiette mais directement fixé par les services fiscaux ; c'est le cas pour la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) et l'IFER (entreprises de réseaux comme l'ERDF avec les barrages hydroélectriques et transformateurs). L'état a instauré un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) par niveau de collectivité locale. Le montant du FNGIR de la commune est calculé par les services fiscaux à partir des bases 2010 de la commune par comparaison de l'écart entre le montant de la ressource calculée avec les taux avant réforme et avec les taux après réforme. La commune gagnante par le calcul abonde le FNGIR et inversement si la commune est perdante elle perçoit du fond. Notre commune abonde le fond FNGIR de 89 493 €.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances décide de maintenir les quatre taux à leur niveau de 2010 à savoir :

Taxe habitation : 15,41 % taxe foncière bâtie : 8,22 % taxe foncière non bâtie : 46,42 % contribution foncière des entreprises : 39,78 %.

6 – Subventions aux associations :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances informe les conseillers municipaux des besoins des associations en matière de subvention municipale pour l'année 2011 et dresse un tableau récapitulatif.

ASSOCIATIONS	MONTANT €	ASSOCIATIONS	MONTANT €
ACCA CHASSE	305	SMCC TRACE CATALANE	80
AMICALE SAPEURS POMPIERS	80	ASS ARTS PERPETUELS	500
ANGOUSTRINE DYNAMIC	80	ASS LES BISOUNOURS	80
APPMA AVE (pêche)	80	ECOLE RUGBY CERDAGNE	200
BRAQUET CLUB DES ESCALDES	80	CENTRE JOSEPH SAUVY	155
CHIEN GUIDE AVEUGLES	80	Aide à Domicile en Milieu Rural	400
CLUB DETENTE ET LOISIRS	460	LES AMIS DE L'ECOLE	200
CLUB FUTSAL ANGOUSTRINE	80	CERCLE DES NAGEURS	80
COMITE DES FETES	5 800	SKI CLUB DE PORTE	80
HALTE GARDERIE LES ESCALDES	15 000	CRECHE LA RIBAMBELLE	80
LA BOULE SAINT-MARTIN	1 000	CAROL EN MUSIQUE	80
LE SANGLIER DU SOULA	80		

Le conseil municipal délibère favorablement

7 – Travaux de réhabilitation des berges de l'Angoustrine – Contrat rivière Sègre :

Madame le Maire explique au conseil municipal des différents entretiens avec Monsieur LICCIARDI Président du contrat rivière Sègre concernant l'avis défavorable émis à l'encontre de sa structure par délibération N°2011-02-05 pour la réhabilitation des berges de l'Angoustrine. Après plusieurs discussions il a été demandé au contrat rivière Sègre de revoir à la baisse le coût de participation de la commune ainsi que le linéaire à nettoyer.

Dans le dernier tracé qui est présenté dans cette séance le coût à la charge de la commune serait de 3150€ pour 1400 ml représentant les points les plus sensibles à savoir « zone de confluence avec la Riberette », « amont de la filature au pont de la RD618 » et « amont du pont du cami de Llivia ».

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à ce nouveau projet.

8 – Participation 2011 au Syndicat Intercommunal du Puigmal :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la situation du Syndicat Intercommunal du Puigmal pour l'exercice 2011, précise que notre commune est associée mais non adhérente à ce Syndicat.

Plusieurs réunions de ce syndicat ont eu lieu dernièrement pour demander une participation à la hausse des communes associées pour subvenir à une situation en péril de cette station emprise à des problèmes de manque de neige et de trésorerie importants.

Le coût de participation se verrait augmenter de + de 82% passant de 5113 € à 9300 €.

Le SI Puigmal a délivré 52 forfaits 2010/2011 gratuits aux enfants d'Angoustrine Villeneuve Les Escaldes représentant une perte pour ce syndicat de 13420 € compensé par la participation de notre commune.

Le prix du forfait est évalué à 320€ pour le collège et à 250€ pour le primaire.

Après un long débat, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien de sa participation à 5113 € représentant 98 € par enfant.

9 – Création poste Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe :

Un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe doit être créé pour permettre à Madame Marie-José COLOMER d'évoluer dans sa carrière.

Le conseil municipal à l'unanimité délibère favorablement

10 – Logements sociaux de Villeneuve tarifs loyers :

Les travaux avançant à grands pas, il est judicieux d'établir les tarifs des logements sensiblement de même superficie, Madame le maire explique qu'un logement a déjà trouvé preneur (Mme Jeannette BEAULIEU) qui libérera son logement et nous permettra de travailler en toute sérénité sur le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie et école de Villeneuve.

Madame le Maire propose de maintenir le loyer de Mme BEAULIEU à 316.14 € mensuel pour le logement 2 et 320 € pour le logement 1.

Le conseil municipal approuve ces tarifs.

11 – Nœud routier RN20 :

Considérant la nécessité de dévier les poids lourds de la RN20 dans la commune de Bourg-Madame,
Considérant les difficultés rencontrés par les professionnels de la dite commune eu égard à la sécurité des passants et de leurs clients,

Considérant l'engagement de l'Etat français à réaliser ce nœud routier eu égard à l'achat des terrains, à l'expropriation des propriétaires, à la démolition des maisons et à la réservation des crédits pour la réalisation de cette infrastructure,

Considérant que cet ouvrage n'occasionne aucune obstruction concernant la libre circulation des biens et des services à la personne entre Llivia et Puigcerda telle que prévu par le traité des Pyrénées et qu'il est simplement un élément de sécurisation de cet axe,

Considérant que les poids lourds déviés sur le territoire français vers l'Espagne par la route qui rejoint le carrefour de l'Europe vers le tunnel du Cadi n'occasionnent aucune gêne dans son parcours côté espagnol,
Considérant que cet accès permettrait avec l'aménagement côté Puigcerda d'une voie existante (ancien chemin de Llivia) qui longe le camping et accède au « polisportiu » et à l'hôpital transfrontalier facilitant ainsi l'accès à cette infrastructure à 90% de la population des cantons de Saillagouse et Mont-Louis en cas d'urgence,

Considérant que la déviation acceptée par la RD633 à titre provisoire se fait pour les véhicules lourds par une voie étroite et non calibrée pour ce type de circulation mettant en danger les usagers avec des véhicules légers et provoquant des dégradations sur une chaussée non prévue à ce type de circulation,

Considérant que cet ouvrage garantit la sécurité des véhicules circulant sur la route dite « neutre » qui veulent accéder à la RN20 (en direction d'Ur et Bourg-madame),

Considérant que ce nœud routier faciliterait la desserte de l'abattoir transfrontalier et la déchetterie,

Considérant que la décision de réaliser le nœud routier comme pour celui de la Juncasse dépend de la décision souveraine sans obligation d'autorisation des autorités espagnoles,

Considérant que cette réalisation serait un élément favorable du développement équilibré sud et nord de l'entité que représente le pôle urbain de Puigcerda et de Bourg-Madame,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Se déclare favorable à l'unanimité pour la réalisation urgente de ce projet

12 – Acquisition d'un mobil home :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le MAPA pour l'acquisition d'un mobil-home neuf pour le camping sol i neu.

L'insertion publicitaire a été faite sur le BOAMP (N°11-56706)

Vu le rapport de la commission réunie le 24 février 2011,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la SARL Espace Caravanes Loisirs 66510 Saint Hyppolyte pour la fourniture d'un mobil home de marque IRM 2011 Super Cordélia 3 pour un montant de 19620€ HT.

13 – Emprunt d'investissement Acquisition d'un véhicule 4X4 :

Madame le Maire rend compte de la nouvelle consultation lancée auprès d'organismes bancaires pour financer l'acquisition du véhicule de marque Toyota affecté au camping sol i neu.

Le conseil municipal retient la caisse d'épargne pour un taux de 2.21%.

14 – Maîtrise d'œuvre – création de 4 logements sociaux :

Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération de création de 4 logements sociaux en lieu et place de l'ancienne école et mairie de Villeneuve pour un montant estimatif de travaux de 305000 € ht.

Le conseil municipal décide le lancement d'un MAPA.

15 – travaux église de Villeneuve :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'examen-diagnostic réalisé par le centre de conservation et de restauration patrimoine, service du Conseil Général des Pyrénées Orientales concernant les retables de l'église Saint-Assisclé & Sainte Victoire de Villeneuve Les Escaldes.

Le coût des traitements à réaliser s'élève à :

- retable de Saint-Assisclé et Sainte Victoire ; traitement conservation : 5185 € ; participation financière de la commune : 27 % (1399.95€).
- retable du rosaire : traitement de conservation : 4575 € ; participation financière de la commune : 27 % (1235.25 €) ; traitement de restauration 10065 € ; participation financière de la commune 27 % (2717.55 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de faire réaliser les travaux de conservation et de restauration des retables de saint Assisclé-Sainte Victoire et du Rosaire situés dans l'église de Villeneuve les Escaldes par le centre de conservation de restauration du patrimoine service du Conseil Général des Pyrénées Orientales.

16 – réserve parlementaire – restructuration de la mairie :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration du bâtiment de la mairie et l'acquisition de mobilier..

Les travaux sont estimés à 90 000 € HT.

Madame le Maire propose d'établir une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Restructuration du bâtiment de la mairie et l'acquisition de mobilier :		90 000 € HT
Dont :		
<u>Subvention réserve parlementaire obtenue</u>	11.11 %	<u>10 000 €</u>
Subvention Conseil Général obtenue	27.22 %	24 500 €
Autofinancement	61.67 %	55 500 €

Le conseil municipal n'émet aucune opposition.

Fin de la séance à 23 h 56